

2^{ème} partie : Inégalités, classes sociales & justice sociale

Chapitre 6 : Comment les pouvoirs publics contribuent-ils à la justice sociale?

(Durée indicative 2 semaines ->24/01)

« On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Pour cela, on montrera que le degré d'égalité est un fait et peut se mesurer alors que l'équité, qui renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste, est un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers. »

Notions obligatoires : Égalité, équité, discrimination, méritocratie, assurance/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.

Acquis de première : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert

Notions complémentaires : politiques de lutte contre les inégalités, justice sociale, désincitation, effets pervers, trappes à (chômage/pauvreté/inactivité), risques sociaux.

- 1) Démocratie et avènement des Etats-providences
- 2) Plusieurs types d'égalité et des conceptions différentes de la justice sociale
- 3) Quelle est l'efficacité de la fiscalité/redistribution pour réduire les inégalités ?
- 4) Les autres outils des pouvoirs publics pour lutter contre les inégalités
- 5) Quelles sont les contraintes des politiques publiques ?

SUJETS DE BAC POSSIBLES :

Dissertation

- Comment les pouvoirs publics peuvent-ils favoriser l'égalité ? (Calédonie 2013)
- Vous analyserez les mesures mises en œuvre pour réduire les inégalités.
- Quels sont les effets de la fiscalité sur les inégalités sociales ?
- Montrez comment les pouvoirs publics peuvent favoriser la justice sociale.
- Comment les pouvoirs publics doivent-ils concilier la recherche de justice sociale avec d'autres objectifs ?
- Dans quelle mesure l'action des pouvoirs publics est-elle efficace pour lutter contre les inégalités ?
- Pourquoi le système fiscal français rencontre-t-il des difficultés à réduire les inégalités de revenus ?
- En quoi la fiscalité contribue-t-elle à la justice sociale ?

Epreuve composée Partie 1

- Par quels moyens les pouvoirs publics peuvent-ils lutter contre les discriminations ? (Métropole rattrapage 2013)
- Comment les services collectifs permettent-ils de contribuer à la justice sociale ?
- Quelles sont les différentes conceptions de l'égalité que l'on peut distinguer ?



- Comment peut-on justifier l'existence de services collectifs pour lutter contre les inégalités ?
 - En quoi la redistribution consiste-t-elle ?
 - Quels sont les moyens des pouvoirs publics pour réduire les inégalités de revenus ?
 - En quoi l'assistance sociale se distingue-t-elle de l'assurance sociale ?
 - Présentez deux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale. (Sujet zéro)
- ##### Epreuve composée Partie 3
- Vous montrerez comment les pouvoirs publics mettent en œuvre la redistribution. (Pondichéry 2013)
 - Vous montrerez comment les pouvoirs publics peuvent réduire les inégalités économiques. (Polynésie rattrapage 2013)
 - Comment la protection sociale permet de contribuer à la justice sociale ?
 - La redistribution réduit-elle les inégalités de niveau de vie ?
 - Quelles sont les limites rencontrées par l'action des pouvoirs publics pour favoriser l'égalité des chances à l'école ?

Assurance/assistance :

- L'assurance sociale protège les cotisants contre une perte de revenu liée à la réalisation d'un risque social. Les travailleurs (et leurs employeurs) versent des cotisations qui ouvrent droit à des prestations si certains risques se réalisent. C'est le rapport au travail qui fonde la protection.
- L'assistance accorde aux plus démunis un minimum de ressources même s'ils n'ont pas cotisé. Chaque citoyen contribue par l'impôt selon ses facultés au financement et les prestations sont versées selon les besoins des individus indépendamment de leur effort contributif. C'est le rapport à la nation qui fonde la protection.

Cotisations sociales : Ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de sécurité sociale (vieillesse, maladie...) et aux régimes d'assurance chômage.

Discrimination : Différence de traitement en raison d'un critère prohibé par la loi, comme l'âge, le sexe, l'origine ethnique ou sociale, la préférence sexuelle, le handicap ou encore l'apparence physique.

Discrimination positive : On définira l'action positive comme un traitement préférentiel volontairement accordé aux membres d'une minorité traditionnellement désavantagée afin de compenser les désavantages associés à cette appartenance

Egalité :

- **Egalité des droits :** situation dans laquelle ce qui est légalement possible pour un individu doit l'être pour tous les autres.
- **Egalité des chances :** situation qui permet à tous les individus de disposer des mêmes chances d'accès aux différentes professions et positions sociales, indépendamment de leur sexe, de leur religion, de leur origine sociale, etc.
- **Egalité des situations (dite aussi égalité réelle) :** situation dans laquelle les individus disposent d'un même accès effectif à une ressource socialement valorisée.

Équité : Jugement sur ce qui est juste ou injuste qui se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs.

Etat-Providence : Au sens strict intervention de l'Etat dans le domaine de la protection sociale. Au sens large, toute intervention de l'Etat visant à garantir le progrès économique et social.

Fiscalité : ensemble des pratiques de perception des prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales).

Justice sociale : Idéal au regard duquel on juge de la situation existante en ce qui concerne la répartition du pouvoir, du prestige, du revenu, du patrimoine, etc.

Méritocratie : système d'attribution des positions et des statuts sociaux au seul mérite individuel supposé aléatoirement réparti.

Prélèvements obligatoires : Ensemble des impôts, taxes et cotisations sociales perçus par les administrations publiques.

Prestations sociales : Transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

Protection sociale : Ensemble des dépenses publiques ou privées liées à la mutualisation des risques sociaux.

Redistribution : Ensemble des prélèvements et réaffectations de ressources opérés par les administrations publiques affectant les revenus des ménages. Parfois la redistribution est employée dans son sens étroit : réaffectation uniquement.

Revenus de transfert : Transferts, en espèces ou en nature (remboursement de soins notamment), aux ménages qui sont destinés à alléger la charge financière que représente pour ceux-ci la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins.

Services collectifs : Productions non marchandes du secteur public financées par les prélèvements obligatoires.

1) Démocratie et avènement des Etats-providences

Les sociétés contemporaines ont confié à l'Etat, appelé de ce fait **Etat-Providence**¹, la mise en œuvre d'une **protection sociale**² fondée sur la **solidarité collective**³ qui s'est substituée aux **dispositifs privés**⁴ sans toutefois les faire totalement disparaître. Les systèmes organisés pour prendre en charge les **risques sociaux**⁵ sont multiples et différent selon les sociétés mais leur fondement principal, la solidarité, est une valeur restée si longtemps incontestée

¹ **Etat-Providence :** Conception de l'intervention de l'Etat qui s'est imposée après la seconde guerre mondiale selon laquelle l'Etat doit
² **Protection sociale :** Système de prise en charge par la collectivité des conséquences économiques d'un certain nombre de situations (souvent qualifiées de « risques ») pénalisantes pour les individus : maladie, maternité, vieillesse, chômage, invalidité. (Dico SES Nathan 2006)

³ **Solidarité collective :** Dispositifs créés pour assurer la prise en charge, par la collectivité, d'individus ou de groupes ne pouvant subvenir à leurs besoins ou frappés par des sinistres divers (syn. De protection sociale). (Dico SES Nathan 2006) Repose sur les lois probabilistes de survenue d'un sinistre : rare mais coûteux. Les valides financent les invalides, les actifs occupés financent les chômeurs, les bien-portants financent les malades, les sans enfants financent les familles avec enfant(s), les actifs occupés financent les retraités etc... Les cotisants cotisent peu car ils sont nombreux et s'ouvrent ainsi des droits sociaux en cas de sinistre ; les ayants-droits reçoivent un revenu de remplacement conséquent (et le plus souvent proportionnel au revenu remplacé) car ils sont peu nombreux (= redistribution horizontale)

⁴ **Dispositifs privés :** ils s'opposent aux dispositifs publics (Etat-Providence) : charité religieuse ou laïque, mécénat, donations, associations caritatives (type : Resto du cœur...) mais aussi aides au sein de la famille voire de la communauté (ex. tontine au sein de la diaspora chinoise)

⁵ **Risques sociaux :** s'opposent aux risques naturels (aléatoires). Événements qui ne sont pas dus à l'imprévoyance des individus mais à la situation qu'ils occupent dans un système économique et social donné (i.e. le salariat dans une économie de marché ou capitaliste). Il s'agit de l'invalidité (accident du travail d'abord puis élargie à toutes origines), du chômage, de la maladie, de la vieillesse (retraite), de la famille (avoir un enfant) qui correspondent tous aux divers branches de la Sécurité sociale : Caisse d'allocation familiale, Caisse d'assurance vieillesse, Caisse d'assurance maladie, Caisse d'assurance chômage etc.

qu'elle paraissait universelle. Cependant les **difficultés économiques et sociales de la fin du 20^e siècle**⁶ ont fait surgir une réflexion critique d'inspiration libérale mettant en exergue les **effets pervers**⁷ du système collectif, réhabilitant les mécanismes privés et ouvrant ainsi un débat de société fondamental. (Manuel SES de terminale Bréal 2003, page 278)

Document 1 : Les 3 modèles d'Etat-Providence

Modèle→	Corporatiste ou assurantiel	Libéral ou résiduel ou d'assistance	Social-démocrate ou universaliste
Filiation	Bismarck (Années 1880 All.)	Beveridge (1942 GB)	Beveridge (1942 GB)
But	Couvrir les risques sociaux	Lutter contre la pauvreté	Réduire les inégalités
Qui est couvert ?	Seulement les ménages qui ont cotisé	Seulement les plus démunis	Tous les citoyens
Source des droits sociaux	L'emploi, le statut (salarié)	Le besoin, la pauvreté	La citoyenneté
Principes	Assurance sociale, Redistribution horizontale	Ciblage, filet social minimal ; assistance	Redistribution verticale
Prestations	Contributives et proportionnelles au revenu	Sélectives, faibles et sous condition de ressources	Universelles, élevées, services gratuits étendus
Comment est-on couvert ?	Revenus de transfert Ex : allocations chô et retraite	Revenus de transfert Ex : minima sociaux	Revenus de transfert et services publics Ex : allocations familiales, école publique
Mode de financement ⁸	Cotisations sociales	Impôts	Impôts
Pays	Allemagne, Italie, Autriche (Europe continentale)	Grande-Bretagne, Canada, Etats-Unis, Australie	Danemark, Suède, Finlande (Europe nordique)

Document 2 : L'Etat-providence français, un système mixte

Ses prémices démarrent au tournant du 20^e siècle par les premières assurances sociales par branches de métiers (accidents du travail 1898, retraites -ouvriers, paysans- 1910 et allocations familiales 1932) jusqu'à la généralisation à tous les travailleurs (et leurs ayants-droits) au sortir de la deuxième guerre mondiale. Le cœur du système de protection sociale français s'inspire donc beaucoup du modèle bismarckien mais son développement le fait évoluer peu à peu vers l'assistance (création du RMI⁹ en 1988, de l'AAH¹⁰, de l'API¹¹ 1976). Le cœur du financement provient toujours des cotisations sociales des salariés mais le poids des impôts (CSG¹² 1991) ne cesse de s'accroître dans les sources de financement. En outre, la création en 2000 de la CMU¹³ permet une couverture santé universaliste et plus seulement des seuls salariés et de leurs ayants-droits. Les prestations sont surtout proportionnelles aux revenus mais certaines sont forfaitaires (même montant pour tous, par exemple les allocations familiales).

✍ 1- Pourquoi la maladie, la retraite, les accidents du travail ou la maternité sont-ils considérés comme des risques sociaux ?

✍ 2- Cas de la France. Reliez.

Université	•	
Assurance-chômage (1958)	•	
Minimum-vieillesse	•	• Logique universaliste
Allocations familiales	•	
CMU	•	• Logique résiduelle
Assurance-vieillesse	•	
Allocation logement	•	• Logique assurantielle
Allocation parent isolé	•	
Allocation rentrée scolaire	•	

✍ 3- Montrez que l'Etat-Providence français est mixte car il emprunte aux 3 modèles d'EP.

⁶ Les difficultés économiques et sociales de la fin du XX^e siècle : essentiellement ralentissement de la croissance économique, chômage de masse, vieillissement de la population.

⁷ Effet pervers : Conséquence négative non souhaitée. Ici, il s'agit pour les auteurs d'inspiration libérale de dénoncer les effets désincitatifs supposés de la protection sociale qui, trop généreuse, transformerait les ayant-droits, non en assurés sociaux légitimes, mais en assistés sociaux illégitimes qui seraient désincités à la reprise d'activité car prisonniers d'indemnités trop généreuses (trappes à inactivité – à chômage). Par ailleurs il existerait un aléa moral : le fait de se savoir assuré conduirait les individus couverts à modifier leurs comportements : sur-consommation médicale par exemple.

⁸ Rappel : impôts & cotisations sociales = prélèvements obligatoires

⁹ RMI : revenu minimum d'insertion (env.450€/mois), devenu RSA : revenu de solidarité active

¹⁰ AAH : Allocation adulte handicapé

¹¹ API : Allocation parent isolé

¹² CSG : Contribution sociale généralisée (impôts qui s'applique aux revenus de l'activité, de transfert mais aussi du patrimoine et des placements financiers pour financer la sécurité sociale)

¹³ CMU : Couverture maladie universelle

2) Les conceptions de la justice sociale

Qu'est-ce qui est juste ? Qu'est-ce qui est injuste ? Nous avons tous une idée sur la question, mais nous ne sommes pas tous d'accord car il existe une multiplicité de critères et conceptions de la justice selon les préférences éthiques elles-mêmes sous-tendues par un système de valeurs qui varie selon notre origine sociale, notre fortune, notre âge, notre pays d'origine etc. En outre, l'idée-même qu'il faille que l'Etat-providence cherche à rendre la société plus juste ne fait pas consensus !

Document 3

	Définition	Exemple	Limites
Egalité des droits	Egalité de tous les citoyens devant la loi (mêmes droits pour tous)		Cette conception de la justice sociale néglige les inégalités de départ et contraint à traiter tout le monde de la même façon, or, pour réduire les inégalités, il faut parfois traiter inégalement les individus afin de compenser leurs « handicaps » de départ.
Egalité des chances = équité Syn. méritocratie	Au sens large : possibilité pour tous d'accéder à n'importe quelle position sociale Au sens strict : même probabilité pour tous d'accéder à n'importe quelle position sociale		Le traitement différencié qu'implique l'égalité des chances s'oppose à l'égalité des droits. Risques de stigmatisation des populations ciblées. N'implique pas l'égalité des résultats seulement des moyens.
Egalité des situations	Egalité réelle des individus Syn. Egalitarisme		La recherche de l'égalité réelle affaiblirait les incitations à l'effort (« l'aiguillon » des inégalités), elle conduirait à un effet désincitatif. S'oppose au principe méritocratique et peut être liberticide.

D'après un document de R. Pradeau

✍ 4- (Doc3) Placez chaque exemple au bon endroit : a) Même salaire pour tous, b) Egalité devant l'impôt (pas de privilèges), c) Mobilité sociale possible, d) Droit de vote pour tous les citoyens, e) Un fils d'Ouvrier a autant de chance de devenir Cadre qu'un fils de Cadre, f) Confiscation de l'héritage, g) A travail égal, salaire égal, h) Revenu universel inconditionnel, i) Convention ZEP à Sciences Po Paris

Document 4 : Qu'est-ce qu'une fiscalité juste ?

Il existe trois principales formes d'impôts : l'impôt forfaitaire (une somme fixe), proportionnel (en proportion du revenu par exemple) ou progressif (dont la proportion augmente avec le revenu).

L'impôt forfaitaire

L'impôt forfaitaire consiste à prélever un même montant à chaque contribuable. C'est la forme la plus rudimentaire de fiscalité et la plus injuste, puisqu'elle ne tient pas compte des niveaux de vie. Elle ne change pas les écarts absolus de revenus, mais accroît les inégalités relatives. Si l'on prélève 100 euros à une personne qui en gagne 1 000 et à une autre qui en touche 2 000, l'écart entre eux reste de 1 000 euros mais le rapport, qui était de 2 à 1, passe de 1 à 2,1. Ce type d'impôt est en voie de disparition, mais il demeure en France notamment avec la redevance télévision, qui prélève plus de trois milliards d'euros sur la grande majorité des foyers sans tenir compte de leur niveau de vie, sauf rares exceptions.

L'impôt proportionnel

La deuxième forme de prélèvement est proportionnelle aux revenus ou à la consommation. Elle réduit les inégalités absolues (en euros). Une taxe de 10 % de 1 000 euros, représente 100 euros. Sur 2 000 euros, c'est 200 euros. L'écart de revenus passe de 1 000 euros à 900 euros après impôts. Ce type d'impôt ne change rien aux inégalités relatives (en pourcentage). L'écart reste de 1 à 2 avant impôt (2 000 euros contre 1 000 euros) comme

Louis Maurin, « Qu'est-ce qu'une fiscalité juste ? », Observatoire des inégalités, 9 novembre 2012, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1658>

après impôt (1 800 euros contre 900 euros). En France, l'essentiel de notre fiscalité fonctionne ainsi : c'est le cas de la contribution sociale généralisée ou des cotisations sociales, comme les impôts indirects, comme la Taxe sur la valeur ajoutée. Les cotisations sociales sont proportionnelles aux revenus, la TVA est proportionnelle aux dépenses

L'impôt progressif

La troisième forme de prélèvement est dite « progressive ». On parle de "progression", parce que les taux de prélèvement augmentent avec la valeur de l'assiette taxée. C'est le cas notamment de l'impôt sur le revenu. Plus le revenu augmente, plus le taux de prélèvement s'accroît. Le taux le plus élevé est dit "marginal". L'impôt progressif réduit les inégalités absolues et relatives. Si vous prélevez 10 % sur les revenus de 1000 euros et 20 % sur les revenus de 2 000 euros, vous obtenez après impôts des revenus de 900 euros et 1 600 euros, soit un rapport qui passe de 1 à 2 à 1 à 1,8. La légitimité de ce type d'impôt est ancienne, l'économiste classique du XVIII^e siècle Adam Smith y était favorable. Pour une raison simple : les 1 000 premiers euros gagnés par une personne lui sont d'une utilité plus grande que les 1 000 euros gagnés par celui qui en perçoit déjà un million. Le second peut plus facilement s'en priver que le premier. C'est au nom de ce critère qu'il est apparu plus juste et économiquement plus efficace de taxer à un taux moins élevé ceux dont les revenus sont les plus faibles. En France, la fiscalité progressive ne représente qu'une part très faible de l'impôt.

✍ 5- (Doc4) Complétez avec les exemples du texte :

	Revenu imposable 1000€	Revenu imposable 2000€	Ecart absolu Avt/après impôts	Ecart relatif Avt/après impôts
Impôt forfaitaire de 100€	900	1900	= 1000 -> 1000	↗ x2 -> x2,1
Impôt proportionnel de 10%				
Impôt progressif de 10 et 20%				

✍ 6- Cochez le/les type(s) d'impôt(s) correspondant(s):

	Forfaitaire	Proportionnel	Progressif
Si on trouve juste de réduire les inégalités absolues, on opte pour un impôt...			
Si on trouve injuste de réduire les inégalités, on opte pour un impôt...			
Si on trouve juste que la fiscalité ne modifie pas les inégalités, on opte pour un impôt...			
Si on trouve juste que tout le monde paye le même montant d'impôts, on opte pour un impôt...			
Si on trouve juste de réduire les inégalités relatives, on opte pour un impôt...			
Si on trouve injuste que tout le monde ne paye pas le même taux d'impôts, on opte pour un impôt...			

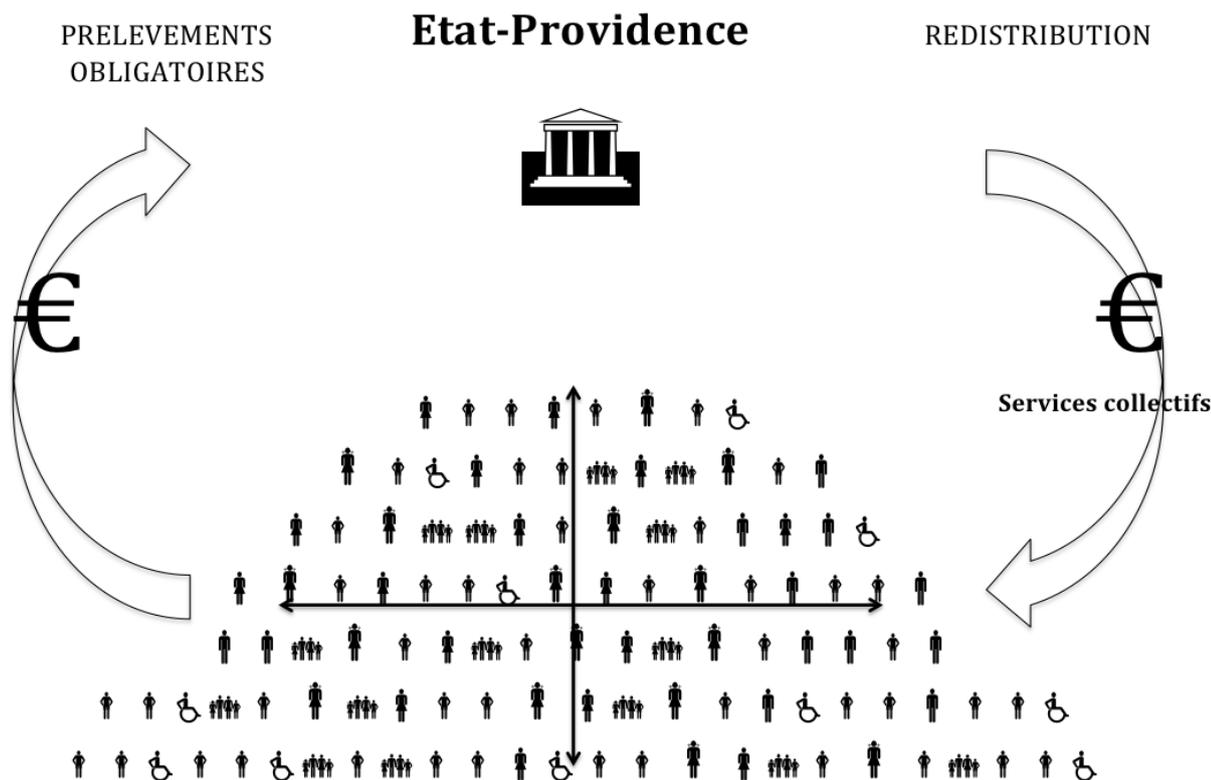
3) Quelle est l'efficacité de la fiscalité/redistribution pour réduire les inégalités ?

☞ Dans tous les cas, la protection sociale organisée par les Etats a besoin d'être financée, par l'impôt ou les cotisations sociales. La protection sociale s'accompagne alors toujours d'une redistribution : il s'agit pour les pouvoirs publics de prélever, par le biais de prélèvements obligatoires, une partie des revenus primaires, pour financer les revenus de transfert et des services collectifs, dans le but de modifier la répartition initiale des revenus primaires.

La redistribution peut être horizontale : on réalise un transfert entre des catégories de populations à revenus identiques mais qui connaissent des risques différents. Exemple : des non-malades vers les malades, des ménages sans enfants aux ménages avec enfants, des actifs vers les retraités etc.

La redistribution peut également être verticale : on réalise un transfert entre des catégories de populations qui ont des revenus différents, des plus riches vers les pauvres.

Document 5



☞ **Remarque :** La **redistribution** recouvre 2 sens. Au **sens large** il s'agit de l'ensemble du schéma ci-dessus, donc la fiscalité (prélèvements obligatoires) et le versement de revenus de transferts et la fourniture de services collectifs sont de la redistribution. Au **sens étroit**, la redistribution ne concerne que le versement des revenus de transfert et la fourniture de services collectifs.

✍ 7- (Doc5) Complétez le schéma ci-dessus en plaçant la légende suivante : Cotisations sociales, Prestations, Impôts, Assurance maladie, Assurance chômage, TVA, Redistribution horizontale, IRPP, Routes & voiries, Hôpitaux, CSG, Ecole, Police, Redistribution verticale, Allocations familiales, Retraite, Justice, Impôt sur les sociétés, Exonérations d'impôts, Parcs & Jardins publics, Armée, Minima sociaux, Musées publics, Droits de succession, Handicap, Impôt sur la fortune, Remboursement dépenses de santé.

Fiscalité : ensemble des impôts et des taxes perçus par les administrations publiques.

La réduction des inégalités de revenus primaires s'effectue des 2 cotés de l'action de l'Etat-Providence, c'est-à-dire au moment des prélèvements (1/3) et au moment de la redistribution (2/3). Mais dans un cas comme dans l'autre, il peut ne pas y avoir de réduction des inégalités, il peut même parfois y avoir accroissement des inégalités (de la redistribution « à l'envers » en quelques sortes, on dit alors que le système est régressif).

Document 6 : Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2012

(en € par UC)

	Fractiles de niveau de vie avant redistribution							Ensemble
	D1	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	D10	
Revenus avant redistribution (A)	4 128	7 266	15 591	21 474	28 623	55 292	72 195	25 649
Prélèvements	- 165	- 333	- 1 010	- 2 066	- 3 501	- 10 707	- 15 886	- 3 523
Dont Financement de la protection sociale	- 209	- 369	- 857	- 1 420	- 2 073	- 4 304	- 5 716	- 1 804
Dont Impôts directs	45	36	- 154	- 646	- 1 427	- 6 404	- 1 0170	- 1 719
Prestations	5 985	4 332	1 266	736	480	335	345	1 430
Dont Prestations familiales	1 925	1 575	775	560	396	285	298	718
Dont Aides au logement	1 831	1 350	273	77	38	18	18	351
Dont Minimas sociaux	2229	1406	218	100	46	31	29	360
Revenu disponible (B)	9 948	11 266	15 847	20 145	25 602	44 919	56 654	23 556
Taux de redistribution (B-A)/A	141,0	55,0	1,6	-6,2	-10,6	-18,8	-21,5	-8,2

Source : INSEE « France, Portrait social » Edition 2013, page 63 (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=FPORSOC13d_VE4_redis)

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes du 3^{ème} quintile de niveau de vie avant redistribution ont acquitté en moyenne 646€ d'impôts directs par an et par unité de consommation.

✍ 8- (Doc6) : Rappelez la formule de calcul du revenu disponible.

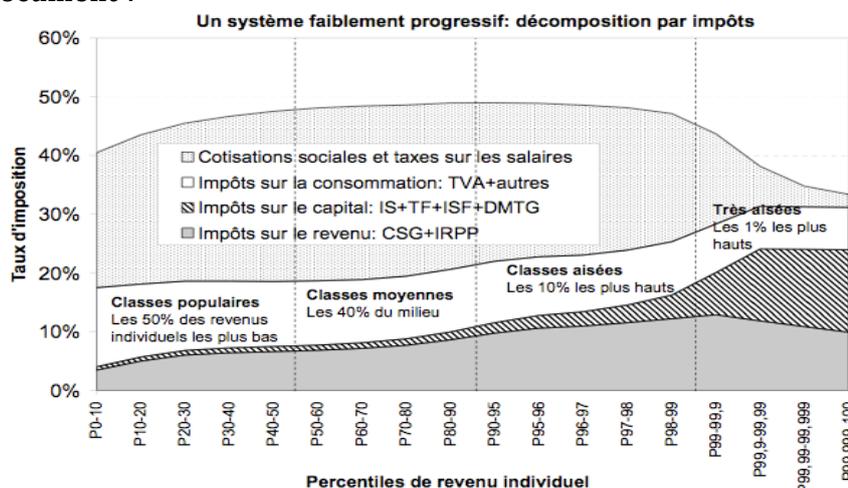
✍ 9- (Doc6) : Comment les PRO réduisent-ils les inégalités ?

✍ 10- (Doc6) : Comment les prestations réduisent-elles les inégalités ?

Rappel :

	Redistribution verticale	Redistribution horizontale
Sens	Riches → Pauvres	Actifs → inactifs Actifs occupés → chômeurs Biens portants → malades Célibataires → familles
Objectifs	Réduire les inégalités de revenus Soutenir la demande	Couvrir les risques sociaux (revenus de remplacement) Solidarité
Moyens	IRPP, ISF, RSA, API	Cotisations sociales, TVA, CSG

Document 7



Lecture : le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements comme dans le graphique précédent) et sa décomposition revenue au sein de la population 18-65 ans travaillant à au moins 80% du plein temps. Groupes de revenus : P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est-à-dire les personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10% suivants, ..., P99,999-100 désigne les .001% les plus riches.

Le graphique décompose les impôts en quatre grandes catégories : cotisations sociales (et autres taxes sur les salaires), les impôts sur la consommation (TVA, autres impôts indirects), les impôts sur le capital (impôt sur les bénéfices des sociétés (IS), taxe foncière (TF), impôt sur la fortune (ISF) et droits (DMTG)), et les impôts sur le revenu (CSG et IRPP).

Source : C. Landais, T. Piketty & E. Saez, Pour une révolution fiscale, chapitre 1, p.51

Source : Voir www.revolution-fiscale.fr, annexe au chapitre 1 (où nous montrons aussi les chiffres pour la population adulte totale).

Source : Camille Landais, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, « Pour une révolution fiscale », Seuil, 2011, <http://www.revolution-fiscale.fr>

✍ 11- (Doc7) : Quels sont les prélèvements les plus progressifs / régressifs ?

✍ 12- (Doc7) : Pourquoi les plus riches contribuent relativement moins (en%) en TVA, IRPP et cotisations sociales et relativement beaucoup en impôts sur le capital ?

✍ 13- (Doc7) : Peut-on dire que le montant des prélèvements obligatoires versés par P99,999-100 est inférieur à celui versé par P0-10 ?

✍ 14- (Doc7) : Le choix de l'échelle en abscisse introduit un biais visuel. Trouvez ce biais (ou Pourquoi peut-on quand même dire que le système fiscal français permet de réduire -faiblement certes- les inégalités entre D9 et D1 ?)

Document 8 : Bilan de la redistribution sur les niveaux de vie

Unité : revenu par équivalent adulte			
	Revenu maximum des 20 % plus modestes	Revenu minimum des 20 % plus aisés	Rapport Q5/Q1
Avant redistribution	7 080 €	48 540 €	6,86
Après impôts et prestations	10 380 €	39 280 €	3,78
Augmenté des transferts en nature des services publics	17 300 €	44 180 €	2,55
Après taxes indirectes (TVA, TIPP)	15 010 €	38 910 €	2,59

Source : Insee, France portrait social édition 2008. Année des données : 2006, France métropolitaine, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1312&idmot=79>

✍ 15- (Doc8) Les 20% les plus modestes payent-ils plus d'impôts qu'ils ne reçoivent de prestations ? Même question pour les 20% les plus aisés.

✍ 16- (Doc8) Les taxes indirectes contribuent-elles à réduire les inégalités de niveau de vie ? Justifiez.

✍ 17- (Doc8) Quels sont les 3 types de redistribution (sens large) qui font baisser les inégalités ?

Document 9

Un barème pour la droite, un barème pour la gauche

Revenu brut mensuel individuel	Taux effectif d'imposition				
	"Barème ultra-libéral" (flat tax)	"Barème de droite"	Notre proposition (version zéro)	"Barème de gauche"	"Barème ultra-égalitaire"
1 100 €	13%	3%	2%	1%	0%
2 200 €	13%	11%	10%	9%	4%
5 000 €	13%	13%	13%	13%	11%
10 000 €	13%	25%	25%	27%	40%
100 000 €	13%	50%	60%	70%	90%

✍ 18- (Doc9) : Montrez que les préconisations en matière fiscale relèvent de conceptions différentes de la justice sociale.

Note 1: Ces différents barèmes rapportent tous les mêmes recettes (147 milliards) et permettent de compenser exactement les impôts remplacés par le nouvel impôt sur le revenu (IRPP, CSG, CRDS, prélèvement libérateur, impôt proportionnel sur les plus-values, PPE, bouclier fiscal). Bien sûr les barèmes "de droite", "de gauche" etc. indiquées ici sont purement illustratifs: chacun peut simuler le barème de son choix sur www.revolution-fiscale.fr.

Note 2: Ces différents barèmes montrent les taux d'imposition de l'impôt sur le revenu uniquement. Les taux d'imposition globaux (tous impôts compris) sont nettement plus élevés dans le bas de la distribution (où les autres impôts sont très importants) et sensiblement moins élevés dans le haut de la distribution (où la part des revenus non imposables augmente et où le poids relatif des autres impôts diminue). Voir Graphique "Rétablir la progressivité: décomposition par impôts" pour notre proposition et l'annexe au chapitre 2 sur www.revolution-fiscale.fr pour chacun des barèmes alternatifs de ce tableau.

Source : « Pour une révolution fiscale, Landais, Piketty, Saez, Seuil, 2010.

Document 10 Les services publics gratuits sont-ils tous redistributifs?

Le fait que, par exemple, l'éducation ou la santé publiques soient gratuites, ou fournies à très faible prix pour les ménages au regard de leurs coûts, est spontanément considéré comme un facteur de réduction des inégalités : les pauvres y ont accès tout comme les riches, au nom de droits jugés universels. La dépense publique dans ces domaines semble clairement redistributive. Sans elle, les riches pourraient quand même se payer ces services ; les pauvres ne le pourraient pas.

La question se complique toutefois quand on introduit dans le raisonnement l'intensité de l'usage de ces services par les uns et les autres. Supposons, pour simplifier, que les contributions des riches et des pauvres aux recettes publiques, via la fiscalité, soient les mêmes en proportion de leurs revenus respectifs. On a vu qu'on n'était pas très loin de cette situation. Pour savoir s'il y a redistribution, il faut alors estimer la valeur (en termes de coûts publics) des services dont les uns et les autres bénéficient à titre gratuit. Il y aura redistribution si, en proportion de leurs revenus, les pauvres reçoivent plus de richesses (sous la forme de services publics) que les riches.

Dans de nombreux cas, la réponse est évidente. En France, le revenu moyen des 10% les plus riches est environ neuf fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Prenons le cas de la santé publique. De fortes inégalités de santé et d'accès aux soins existent, mais il est clair que les 10% du haut de l'échelle ne se font pas soigner neuf fois plus que les 10% du bas. La gratuité (ou le faible coût) des soins y est pour beaucoup. L'existence d'un service public de santé, de la couverture maladie universelle (CMU), etc. sont donc de puissants facteurs de redistribution, en dépit d'inégalités persistantes. Le même raisonnement vaut pour la plupart des services publics gratuits.

Qu'en est-il de l'éducation publique, cas généralement cité pour mettre en cause l'impact redistributif des services publics ? Le coût, pour la collectivité, du parcours éducatif des enfants de milieux favorisés (études longues, filières "nobles" à taux d'encadrement et à coût annuel élevés) est en moyenne plus important que les études des enfants de milieux modestes. Les plus grands écarts concernent l'enseignement supérieur, auquel les enfants des ménages aisés accèdent dans une proportion bien plus élevée que ceux des ménages modestes (on passe de 18% pour les ménages du premier décile à 67% pour ceux du dernier). La dépense publique d'enseignement supérieur bénéficie donc plus aux ménages riches qu'aux pauvres. Pourtant, même dans ce cas extrême, le calcul (effectué en 2003 par le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale) montre que les dépenses publiques dont bénéficient en moyenne les ménages du

dixième décile ne sont "que" quatre fois supérieures à celles qui concernent les ménages du premier décile. Bien que ce chiffre sous-estime un peu l'écart en n'introduisant pas de différences de coût par filière de l'enseignement supérieur, il montre malgré tout un effet de redistribution (les revenus respectifs de ces ménages étant dans un rapport de un à neuf). Comme les dépenses publiques pour la scolarisation des enfants de moins de 18 ans diffèrent peu selon les déciles de revenus des parents, on peut être certain que l'existence d'un vaste système public d'éducation réduit nettement les inégalités par rapport à une situation "marchande" généralisée. Et ce en dépit de la persistance d'écarts importants - qui trouvent une bonne partie de leur origine en dehors du système éducatif - en termes de taux d'accès aux études longues et valorisantes.

Source : Jean Gadrey *Alternatives Economiques Poche* n° 046 - novembre 2010

✍ 19- (Doc10) Qu'est-ce qui justifie la gratuité de l'éducation et de la santé en France ?

✍ 20- (Doc10) Pourquoi « la dépense publique d'enseignement supérieur bénéficie plus aux ménages riches qu'aux pauvres » ?

✍ 21- (Doc10) Pourquoi on peut cependant dire qu' « un vaste système public d'éducation réduit nettement les inégalités » ?

4) Les autres outils des pouvoirs publics pour lutter contre les inégalités

🔗 **Discrimination (article 225-1 du Code Pénal)** Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

✍ 22- Qu'est-ce qu'une discrimination positive ?

Document 11 La discrimination positive en France

En France, une certaine forme de discrimination positive a déjà été appliquée. Elle ne repose pas sur le principe théorique d'égalité des chances mais elle relève d'une démarche générale de redistribution des richesses face à l'échec des principes d'égalité dans certains domaines. Elle s'intègre par exemple dans la politique de la ville, via les zones d'éducation prioritaires, ou dans celle de l'emploi, via la mise en place de contrats aidés à destination de publics spécifiques comme les chômeurs de longue durée [...]. Elle a aussi récemment été développée dans l'éducation supérieure. En effet, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris a innové au début des années 2000 en facilitant l'entrée d'étudiants scolarisés dans les lycées de banlieues défavorisées [...]. A chaque fois, ces politiques préférentielles s'adressent à des groupes sociaux définis sur la base de critères socioéconomiques (niveau de revenus, situation vis-à-vis de l'emploi, zone d'habitation). Il n'existe pas en France de programmes d'actions positives visant à favoriser un groupe d'individus, défini sur la base d'un critère inné comme le sexe ou l'origine ethnique, à l'exception de la loi sur la parité politique votée en 2000.

Hélène Périvier, « Panorama des différents types de lutte contre les inégalités », Cahiers français, n° 351, juillet-août 2009

✍ 23- (Doc11) Quels sont les domaines où des mesures de discrimination positive sont appliquées en France ?

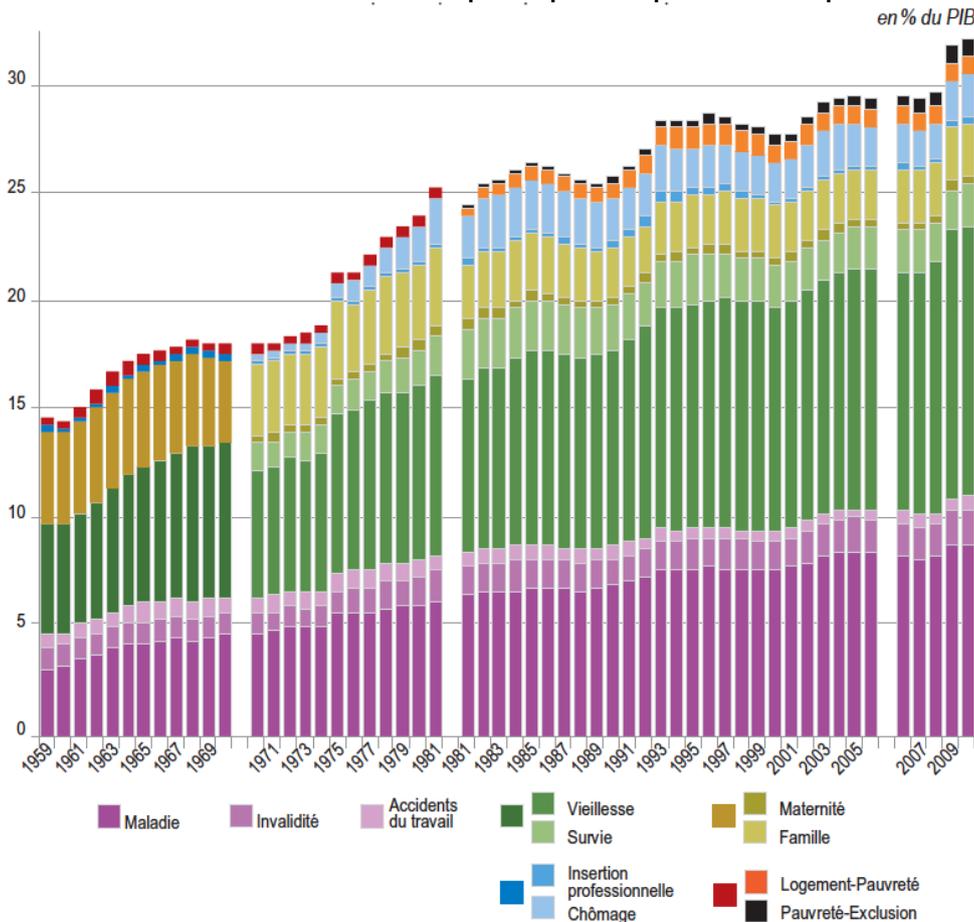
✍ 24- (Doc11) Selon vous, pourquoi en France, la discrimination positive via la mise en place de quotas ethniques n'est pas possible (comme aux Etats-Unis) ?

✍ 25- (Doc11) Montrez qu'il y a une contradiction entre les mesures de discrimination positive et le principe d'égalité de droit.

🔍 26- Reprise du travail sur le documentaire de Virginie Linhart « Court-circuit à Sciences Po » (chapitre 4)

5) Quelles sont les contraintes des politiques publiques ?

Document 12 : Evolution de la structure par risques des prestations de protection sociale



✍ 27- (Doc12) Quels sont les 3 risques qui ont le plus augmenté depuis 1959 ? Pourquoi ?

✍ 28- (Doc12) Quels sont les 2 nouveaux risques apparus en 1981 ? Pourquoi ?

Note • Les ruptures de séries ont été mises en évidence, car elles affectent les délimitations entre les risques.

Sources • DREES-CPS, bases 1970 (1959-1970 et 1970-1981), 2000 (1981-2006) et 2005 (2006-2010).

Source : « La protection sociale en France et en Europe en 2010 », DRESS, 4^{ème} trimestre 2012, <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/cps2010.pdf>

Document 13 : En France, depuis cinquante ans, les dépenses de protection sociale ont crû plus vite que le PIB.

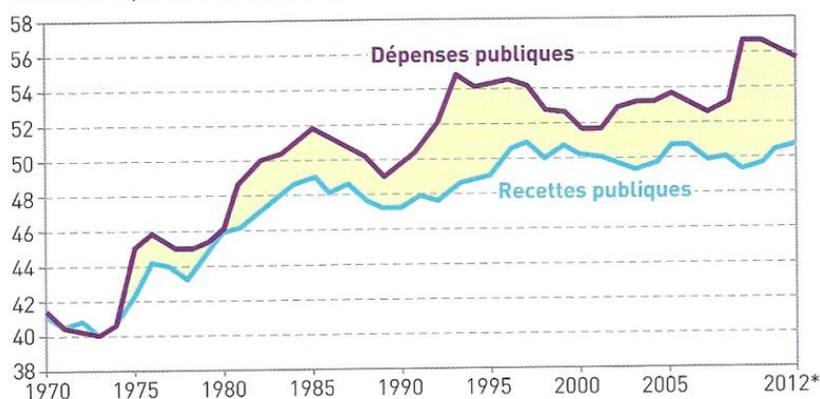
Leur poids dans le PIB a doublé, passant de 15 % en 1959 à plus de 33 % en 2010 (doc 10). Cette évolution n'est pas propre à la France. Les dépenses de protection sociale augmentent en effet avec le revenu, ce qu'on peut observer à un instant donné en comparaison internationale (les pays les plus riches consacrent une part plus importante de leur revenu à la protection sociale), mais également au cours du temps (au fur et à mesure que la richesse du pays augmente, les dépenses de protection sociale augmentent plus que proportionnellement). À niveau de revenu équivalent, on constate toutefois des différences sensibles selon les pays. Le niveau des dépenses de protection sociale dépend aussi de l'organisation des systèmes de protection sociale et des contraintes qui pèsent sur eux, ainsi que des choix de politiques sociales des États. Le facteur démographique constitue par exemple une contrainte particulièrement forte pour les systèmes de protection sociale : une proportion plus importante de population jeune est associée généralement à une moindre dépense de protection sociale ; une proportion plus importante de population âgée à une dépense accrue. Selon les pays, l'accent n'a pas été mis sur les mêmes priorités. Au sein de l'Union européenne, le poids des dépenses de prestations de protection sociale dans le PIB varie quasiment du simple au double (33,4 % au Danemark contre 16,8 % en Lettonie, avec une moyenne européenne à 28,4 % en 2009 dans l'UE 27). Si l'on retrouve bien les pays les plus riches en tête de classement (avec la France, l'Allemagne, et les pays d'Europe du Nord) et bas de classement les plus pauvres (avec les nouveaux pays entrants [Lettonie, Roumanie, Bulgarie...]), on constate toutefois que certains pays aux revenus par tête proches ne consacrent pas la même part de leur richesse nationale à la protection sociale. Le Royaume-Uni a, en 2009, un niveau de PIB par tête supérieur à celui de la France, mais consacre 3,5 points de PIB de moins aux dépenses de protection sociale.

Source : « La protection sociale en France et en Europe en 2010 », DRESS, 4^{ème} trimestre 2012, <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/cps2010.pdf>

✍ 29- (Doc13) D'où vient la corrélation positive entre niveau de richesse d'un pays et poids de ses dépenses de protection sociale dans le PIB ?

Document 14

Recettes, dépenses et soldes publics en % du PIB



* Prévisions OFCE

Source : INSEE. ▲ « La longue dérive de la dette », *Alternatives économiques*, Hors-série n° 90, 2011.

✍ 30- (Doc14) Que représente l'écart entre les deux courbes ?

✍ 31- (Doc14) Comment peut-il être financé ?

✍ 32- (Doc14) Quelle contrainte cela fait-il peser sur la contribution de l'Etat à la justice sociale ?

☞ Avec les crises pétrolières de 1973 et 1979, le fort ralentissement de la croissance du PIB et l'apparition du chômage de masse, des critiques ont émergé dans les années 1980 à l'encontre de la logique-même d'Etat-Providence (retour à un Etat-gendarme ?). Pierre Rosanvallon, dans *La crise de l'Etat-Providence* (1984), résume les trois critiques classiques contre l'Etat-Providence :

- L'EP connaîtrait une crise de financement : augmentation des dépenses publiques de protection sociale, notamment pour les dépenses de santé et de vieillesse (signes du vieillissement de la population et de l'amélioration des pratiques médicales), tandis que baissent les recettes publiques (par choix politique).

- L'EP connaîtrait une crise d'efficacité : malgré son intervention, le taux de chômage a largement augmenté pendant tout le début des années 1980 et le milieu des années 1990 ; le travail est jugé de plus en plus précaire ; on considère que les situations d'exclusion sociale sont plus fréquentes ; la mobilité sociale nette est en diminution depuis 1993.

- L'EP connaît une crise de légitimité, conséquence de la crise de financement et d'efficacité. Au niveau économique, la pensée dominante déclare que l'action de l'Etat-Providence empêcherait un bon fonctionnement de l'économie en augmentant le coût du travail par les cotisations sociales et en rendant le pays peu compétitif dans la mondialisation. Au niveau social, la pensée dominante déclare que l'Etat-Providence inciterait à l'assistanat : les individus ne seraient plus incités à travailler à cause des aides. Enfin, au niveau politique, la pensée dominante déclare que l'action de l'Etat-Providence ne permet plus de réaliser la justice sociale.

Document 15 : Le revenu minimum d'insertion (RMI) et le revenu de solidarité active (RSA)

Le RMI, créé en 1989 en réponse à une augmentation de la pauvreté en France, dans un contexte de chômage de masse, a été remplacé en juin 2009 par le RSA. Les deux aides constituent des soutiens aux ménages à bas revenu, illimités dans le temps et en pratique non conditionnés à une formation ou à une recherche active d'emploi. Ces aides sont conçues comme des transferts de dernier recours pour des bénéficiaires qui sont en principe capables de travailler, à la différence d'aides spécifiques aux travailleurs handicapés (Allocation aux Adultes Handicapés) ou âgés (Minimum vieillesse), qui n'ont pas droit aux allocations contributives (allocation chômage), car n'ayant pas assez cotisé ou ayant épuisé leurs droits [...]. Le RMI (tout comme le RSA) est éventuellement complété par des aides au logement qui peuvent représenter jusqu'à un tiers des ressources de ceux n'ayant aucun revenu personnel. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) a été mis en place en 2009 après plusieurs années de débat autour du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) concernant à la fois ses effets redistributifs et incitatifs. En particulier, le RMI a longtemps été accusé de générer des « trappes à inactivité » en réduisant considérablement les gains nets au travail pour les ménages à bas salaires. [...] Depuis 2010, la réforme du RSA a permis de pérenniser le cumul des transferts sociaux et des revenus du travail. Il est maintenant possible, pour un ménage éligible, de toucher l'équivalent du RSA plein moins 38 % des revenus du travail, ceci de façon permanente. [...] La réforme du RSA a permis de pérenniser cet effet incitatif [...] de sorte qu'un allocataire du RSA reprenant un travail rémunéré [...] peut cumuler ses revenus du travail et une partie du RSA de façon illimitée dans le temps. En simplifiant, disons que le nouveau système distingue le RSA socle pour les personnes inactives (donc correspondant à l'ancien RMI) et le RSA activité (pour ceux en activité et cumulant salaire et RSA). [...]

Source : Olivier Bargain, Augustin Vicard, « Le RMI et son successeur le RSA décourage-t-il certains jeunes de travailler ? », INSEE Analyses, septembre 2012 <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docsdoctravail/G2012-09.pdf>

✍ 33- (Doc15) Pourquoi le RMI a-t-il été créé en 1989 ?

✍ 34- (Doc15) Pourquoi le RMI est-il suspecté de générer des « trappes à inactivité » ?

✍ 34- (Doc15) Comment le RSA réduit ce possible effet pervers ?

Document 16 : L'assistance décourage-t-elle l'emploi ?

Une partie de l'opinion et des responsables politiques semble persuadée que l'assistance aux pauvres les incite à ne pas travailler et les conforte dans leur situation. Certes le montant des aides est parfois supérieur au revenu que procure un emploi, mais les études disponibles ne font pas apparaître de choix volontaires d'inactivité, sauf dans le cas des femmes seules avec enfants. [...] Est-il possible que certaines personnes préfèrent vivre (mal) de l'assistance plutôt que de travailler si elles le peuvent ? Si le revenu que tire une personne de son retour éventuel à l'emploi est proche, voire inférieur à celui qu'elle obtient par les aides sociales, il est à craindre que cette personne ne soit piégée dans une "trappe à pauvreté": sa situation est médiocre, mais l'emploi qui pourrait être la première marche permettant de l'améliorer ne présente pas d'avantage financier significatif, tout en présentant un risque sérieux de perte de ressources. [...] La comparaison du salaire et de l'allocation ne suffit toutefois pas. De nombreuses prestations sous condition de ressources sont en fait liées à un statut, de sorte que la personne qui passe du statut de RMIste à celui de salarié perd aussi le bénéfice de l'allocation logement à taux plein automatique, de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle ; c'est aussi la suppression de la prime de Noël, la fin du droit à la couverture maladie universelle (CMU) gratuite et l'obligation de payer à nouveau un abonnement téléphonique à plein tarif. De nombreuses aides locales sont également supprimées. Et les dettes fiscales suspendues sont à nouveau exigibles. Inversement, l'emploi trouvé est généralement précaire. Il serait donc compréhensible que les bénéficiaires de minima sociaux hésitent à reprendre un emploi dans ces conditions. En général, les études empiriques disponibles concluent qu'il n'existe pas de telles trappes. Avec une exception : les femmes seules avec enfants. Leur comportement d'activité est en effet sensible aux incitations financières liées au non-emploi, telles que l'allocation parentale d'éducation (APE) [...] parce que les mères, surtout celles qui vivent seules, subissent des coûts de garde d'enfants dissuasifs lorsqu'elles travaillent. [...]

Selon une enquête de 1998, 20% des RMIstes en reprise d'emploi estiment qu'ils n'y gagnent rien et 12% affirment y perdre. [...] Il faut aussi tenir compte des droits auxquels l'emploi donne accès, notamment en matière de chômage et de retraite. Un emploi peu rémunérateur peut aussi être un point d'appui pour trouver mieux ensuite. Cet argument est surtout valable pour les plus jeunes et les plus diplômés, qui sont les plus susceptibles de passer d'un emploi faiblement rémunéré à un autre plus attractif. Au-delà des arguments économiques, l'emploi aide à se construire une image positive de soi-même, une place dans la société et un réseau de sociabilité, ce qui le rend désirable en soi et pèse probablement dans les décisions des personnes. Contrairement à une croyance de plus en plus répandue, les prestations d'assistance ne dissuadent donc généralement pas de prendre ou de reprendre un emploi. [...]

Source :

Amaud Parienty *Alternatives Economiques* n° 245 - mars 2006

✍ **35- (Doc16) Quel est le raisonnement de ceux qui pensent que l'assistance aux pauvres les désincite à travailler ?**

✍ **35- (Doc16) Pourquoi ce raisonnement ne se vérifie que pour les femmes seules avec enfant(s) ?**

✍ **37- (Doc16) Comment expliquer qu'en 1998, 32% des RMIstes ont préféré reprendre un emploi alors qu'ils n'y gagnaient rien voire y perdaient financièrement ?**

Lien avec le chapitre précédent (Ch5 : Fluctuations et crises, l'envers de la croissance)

Document 17 : En Europe, la protection sociale a amorti le choc de la crise

Dans tous les pays européens, les dépenses de protection sociale ont réagi à la crise, mais avec plus ou moins d'ampleur selon les pays. Les systèmes publics et, parmi eux, les systèmes de protection sociale ont en effet joué jusqu'en 2010 leur rôle traditionnel d'amortisseur de la crise : les dépenses de protection sociale ont continué d'augmenter, fortement pour certaines d'entre elles, alors que leurs ressources se contractaient. Elles ont ainsi contribué au soutien de l'activité, par le maintien d'une composante autonome de la demande qui a joué un rôle similaire à celui d'une relance par la demande. Cet effet peut être appréhendé par une décomposition comptable, en mesurant la fraction des fluctuations de l'activité et/ou des revenus absorbée par les variations des recettes et dépenses publiques. Ainsi, au cours de la récession de 2008-2009, la légère dégradation du revenu disponible brut (nominal) des ménages de la zone euro en 2009 aurait été nettement plus importante sans la contribution des prestations sociales au soutien du revenu des ménages (graphique ci-dessous). En période de crise, le rôle de stabilisateur économique joué par le système de protection sociale – et donc de soutien à la croissance – apparaît important. [...] Le rôle de la protection sociale est d'autant plus important que l'évolution de certaines dépenses présente un lien fort avec l'activité économique : les dépenses de prestations chômage ou encore de prestations sous conditions de ressources, dispositifs qui ont été fortement mobilisés dans la plupart des pays européens. Ainsi, malgré des situations parfois difficiles, notamment sur le marché du travail, le taux de pauvreté n'a pas sensiblement augmenté dans les pays européens. Les effets redistributifs des systèmes de protection sociale ont pleinement joué leur rôle de filet de sécurité. Ce n'est pas le cas dans d'autres régions du monde développé. Aux États-Unis par exemple, où la crise s'est déclenchée dès 2007, le taux de pauvreté a augmenté sensiblement. Ce rôle de stabilisateur économique a toutefois eu pour conséquence de creuser le déficit des systèmes de protection sociale.

Source : « La protection sociale en France et en Europe en 2010 », DRESS, 4^{ème} trimestre 2012, <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/cps2010.pdf>

Schéma de synthèse

